



PROCÈS VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

MUNICIPALITÉ DE MARICOURT

SÉANCE ORDINAIRE DU 3 MARS 2026

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de Maricourt tenue le 3 mars 2026 à 19h30, à la salle du conseil au 1195 Rang 3 à Maricourt QC J0E 1Y1, sous la présidence du maire M. Jean-Luc Beauchemin.

Sont présents :	Conseiller siège 2	Paul Purcell
	Conseiller siège 3	Robert Ledoux
	Conseillère siège 4	Josiane Tremblay
Est absent :	Conseillère siège 1	Maryze Bouvier
	Conseiller siège 5	Dominick Gauvin
	Conseiller siège 6	Eric Mc Kay

Assiste également à la séance :
Francis Larivière, Directeur général et greffier-trésorier

Les membres présents forment le quorum.



PROCÈS VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

MUNICIPALITÉ DE MARICOURT

1. Ouverture de la séance et présences

La régularité de la convocation de la séance, de même que le quorum est constaté par le maire. Il déclare l'ouverture de la séance à 19h30.

2. Adoption de l'ordre du jour

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal du 3 février 2026
 - 3.1 Adoption du procès-verbal du 10 février 2026
4. Correspondance
 - 4.1 Vacance du poste de conseiller 5
 - 4.2 Vacance du poste de conseiller 6
 - 4.3 Chaise des générations
 - 4.4 Amélioration de la couverture cellulaire
 - 4.5 Commandite – cadets de la marine royale canadienne 247 de Valcourt
 - 4.6 Proclamation de la journée nationale de la promotion de la santé mentale positive
 - 4.7 Mise aux archives des correspondances du mois
5. Rapport des comités
6. Présentation des comptes
7. Dépenses et engagements de crédit
 - 7.1 Politique familiale – offre de service Espace Muni
8. Adoption des règlements
9. Avis de motion
 - 9.1 REG 396-2-2026 Modifiant le règlement général uniformisé ainsi que l'amendement 396-1-2022
 - 9.2 REG 331-1-2026 Modifiant le règlement sur les permis et certificats numéro 331-2007
 - 9.3 REG 428-2026 Concernant les ententes relatives à des travaux municipaux
 - 9.4 REG 429-2026 Interdisant l'épandage durant certains jours
 - 9.5 REG 430-2026 Relatif occupation et entretien
 - 9.6 REG 405-2026 Édifiant le code d'éthique et de déontologie des élu(e)s municipaux
10. Projet de règlements
11. Divers
 - 11.1 Programme de remboursement - bibliothèque Yvonne L. Bombardier de Valcourt
 - 11.2 Programme de remboursement – composteur domestique
 - 11.3 Vote par correspondance
12. Période de questions
13. Levée de la séance



PROCÈS VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

MUNICIPALITÉ DE MARICOURT

029-2026

CONSIDÉRANT QUE les élus ont pris connaissance de l'ordre du jour,

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Robert Ledoux et résolu;

D'adopter l'ordre du jour tel que présenté.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

3. Adoption du procès-verbal du 3 février 2026

030-2026

CONSIDÉRANT QUE les élus ont pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du 3 février 2026;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Paul Purcell et résolu;

D'adopter le procès-verbal du 3 février 2026 proposé.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

3.1 Adoption du procès-verbal du 10 février 2026

031-2026

CONSIDÉRANT QUE les élus ont pris connaissance du procès-verbal de la séance extraordinaire du 10 février 2026;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Robert Ledoux et résolu;

D'adopter le procès-verbal du 10 février 2026 proposé.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

4. Correspondance

4.1 Vacance du poste de conseiller 5

032-2026



PROCÈS VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

MUNICIPALITÉ DE MARICOURT

CONSIDÉRANT la réception, le 22 février 2026, d'une lettre de démission de M. Dominick Gauvin, conseiller au siège no 5 de la Municipalité ;

CONSIDÉRANT QUE cette démission prend effet à compter du 22 février 2026 ;

CONSIDÉRANT les dispositions applicables de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités relatives à la vacance d'un poste au conseil municipal ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Josiane Tremblay et résolu;

QUE le conseil municipal prenne acte de la démission de M. Dominick Gauvin à titre de conseiller au siège no 5 ;

QUE le conseil constate officiellement la vacance du poste de conseiller au siège no 5 à compter du 22 février 2026 ;

Adoptée à l'unanimité des conseillers

4.2 Vacance du poste de conseiller 6

033-2026

CONSIDÉRANT la réception, le 2 mars 2026, d'une lettre de démission de M. Eric Mc Kay, conseiller au siège no 6 de la Municipalité ;

CONSIDÉRANT QUE cette démission prend effet à compter du 2 mars 2026 ;

CONSIDÉRANT les dispositions applicables de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités relatives à la vacance d'un poste au conseil municipal ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Paul Purcell et résolu;

QUE le conseil municipal prenne acte de la démission de M. Eric Mc Kay à titre de conseiller au siège no 6 ;

QUE le conseil constate officiellement la vacance du poste de conseiller au siège no 6 à compter du 2 mars 2026 ;

Adoptée à l'unanimité des conseillers

4.2 Chaise des générations

034-2026

CONSIDÉRANT QUE la Chaise des générations est un projet porté par le regroupement Mères au front et inspiré d'une initiative en 2021 du maire de Québec, monsieur Bruno Marchand;



PROCÈS VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

MUNICIPALITÉ DE MARICOURT

CONSIDÉRANT QUE cette chaise vise à faire une place symbolique aux enfants lors des décisions politiques du conseil municipal;

CONSIDÉRANT QUE cette chaise représente et porte la voix des enfants sur différents enjeux liés à la crise climatique, à la perte de biodiversité et à la protection de l'environnement;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Maricourt a compétence en aménagement du territoire, en transport collectif et actif, en protection des milieux naturels, en verdissement et en lutte contre les îlots de chaleur et par ses prises de décisions, dessine et influence le legs environnemental qui sera laissé aux générations futures;

CONSIDÉRANT QUE des jeunes de Maricourt le 9 janvier 2024, ont offert une chaise décorée de leurs mains à leur image et aux couleurs de l'avenir qu'ils souhaitent, rappelant ainsi au conseil leurs préoccupations environnementales et attentes auprès des décideurs quant à la protection de l'environnement;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Maricourt mène plusieurs actions pour protéger la biodiversité, lutter et s'adapter aux changements climatiques;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Josiane Tremblay et résolu;

QUE la municipalité de Maricourt renouvelle l'adoption de sa Chaise des générations offerte par les élèves de l'école nom de l'école et y fasse symboliquement une place de choix lors des séances publiques du conseil en la plaçant en permanence autour de la table du conseil municipal afin de garder à l'esprit la présence des enfants actuels et futurs dans toutes les décisions que prendront les membres du conseil municipal de la municipalité de Maricourt.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

4.3 Amélioration de la couverture cellulaire

035-2026

CONSIDÉRANT QUE la couverture cellulaire demeure insuffisante dans plusieurs régions du Québec, limitant l'accès à un service essentiel pour les résidents et visiteurs;

CONSIDÉRANT QUE le gouvernement du Québec s'est engagé à déployer une couverture cellulaire complète sur l'ensemble du territoire d'ici octobre 2026, reconnaissant son importance pour la qualité de vie des citoyens et le développement socioéconomique, particulièrement dans un contexte où l'automatisation devient une solution incontournable face à la pénurie de main-d'œuvre;

CONSIDÉRANT QUE des services cellulaires fiables sont indispensables pour garantir l'accès à l'information, aux services de santé, et aux interventions de sécurité publique, et qu'une couverture déficiente compromet la sécurité des personnes dans les zones à couverture limitée ou en itinérance, notamment en cas d'urgence nécessitant une intervention rapide des premiers répondants ;



PROCÈS VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

MUNICIPALITÉ DE MARICOURT

CONSIDÉRANT QUE la procédure CPC-2-0-17 du Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes (CRTC) impose des conditions de licence aux fournisseurs de services cellulaires (FSC), notamment l'itinérance obligatoire, le partage des pylônes et l'interdiction d'exclusivité d'emplacements, afin de favoriser l'accès au réseau pour les abonnés d'un autre FSC lorsqu'un service est disponible;

CONSIDÉRANT QUE cette même procédure n'oblige toutefois pas les FSC à solliciter le service d'un autre fournisseur en cas de couverture inexistante dans une région donnée, limitant ainsi la portée de la mesure ;

CONSIDÉRANT QUE le gouvernement du Québec et le CRTC octroient des subventions importantes aux entreprises de télécommunications pour la construction de nouvelles infrastructures cellulaires afin d'améliorer la couverture en région;

CONSIDÉRANT QUE malgré la présence de plus de 8 500 tours cellulaires sur le territoire québécois, l'exclusivité de l'utilisation de ces tours par un seul FSC limite l'accès pour d'autres fournisseurs et constitue un obstacle majeur au déploiement d'une couverture cellulaire optimale pour l'ensemble de la population;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Robert Ledoux et résolu;

DE demander au gouvernement fédéral et gouvernement provincial, l'obligation pour la totalité des compagnies de services cellulaire de conclure des ententes d'itinérance afin que les clients de services cellulaires, peu importe leur fournisseur, puissent bénéficier de la présence de sites cellulaires dans la région où ils se trouvent;

DE travailler à avoir une couverture cellulaire pour l'ensemble de notre territoire.

DE transmettre copie de cette résolution aux députés de notre région.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

4.4 Commandite – cadets de la marine royale canadienne 247 de Valcourt

036-2026

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a reçu une demande de commandite des Cadets de la Marine royale canadienne 247 Valcourt ;

CONSIDÉRANT QUE cet organisme jeunesse contribue au développement des jeunes par des activités encadrées favorisant le leadership, la discipline et l'engagement communautaire ;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal souhaite soutenir les organismes communautaires et jeunesse de la région ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le maire Jean-Luc Beauchemin et résolu;



PROCÈS VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

MUNICIPALITÉ DE MARICOURT

QUE le conseil municipal accepte la demande de commandite et offre, à titre gratuit, le prêt de locaux municipaux aux Cadets de la Marine royale canadienne 247 de Valcourt, selon les disponibilités ;

QUE les modalités d'utilisation (horaire, durée, responsabilités, remise en état des lieux, assurances au besoin) soient déterminées par la direction générale ;

QUE cette autorisation soit conditionnelle au respect des règlements municipaux en vigueur.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

4.5 Proclamation de la journée nationale de la promotion de la santé mentale positive

037-2026

CONSIDÉRANT QUE le 31 mars 2022, les élu·es de l'Assemblée nationale se sont prononcés à l'unanimité en faveur de la reconnaissance du 13 mars comme Journée nationale de la promotion de la santé mentale positive ;

CONSIDÉRANT QUE le Mouvement Santé mentale Québec et ses organisations membres lancent en cette journée la campagne annuelle de promotion de la santé mentale sous le thème « Un pas, un geste, un mouvement... Ensemble pour une bonne santé mentale ! » ;

CONSIDÉRANT QUE, dans le cadre de cette Campagne, de nombreux outils favorisant le renforcement de la santé mentale de la population sont offerts tout au long de l'année ;

CONSIDÉRANT QUE la promotion de la santé mentale vise à accroître et à maintenir le bien-être individuel et collectif de la population et à favoriser la résilience ;

CONSIDÉRANT QU'il a été démontré que les municipalités jouent un rôle de premier plan pour favoriser la santé mentale des citoyennes et citoyens ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Robert Ledoux et résolu;

PROCLAME la Journée nationale de la promotion de la santé mentale positive pour la durée de son mandat électoral.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

4.6 Mise aux archives des correspondances du mois

038-2026

Revue de la correspondance du mois de février 2026. Aucune question.

Il est proposé par le conseiller Paul Purcell et résolu de porter les correspondances du mois aux archives de la municipalité.



PROCÈS VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

MUNICIPALITÉ DE MARICOURT

Adoptée à l'unanimité des conseillers

5. Rapport des comités

6. Présentation des comptes

039-2026

Il est proposé par le conseiller Robert Ledoux et résolu que la liste des comptes à payer au 25 février au montant de douze mille six cent trente-sept dollars et soixante-deux cents (12 637,62 \$) et que la liste déposée par le directeur général au montant de trois mille cent quatre-vingt-onze dollars et soixante-quatre cents (3 191,64 \$) soit acceptée.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

Liste des comptes à payer en date du 25 février 2026

Fournisseur	Montant
ADOBE	41,97 \$
CANVA PTY LTD	10,35 \$
CIMA+ S.E.N.C	5 546,07 \$
Distribution Pro-Vert (D	127,65 \$
EVALSHERBROOKE INC	1 309,09 \$
FERME MORRISSEY	1 496,07 \$
GOLIAX	139,59 \$
LA PAPERASSE	2 090,07 \$
LES PÉTROLES COULOMBE	1 335,14 \$
MARCHÉ YVAN OUIMETTE INC	96,45 \$
RONA-MATÉRIAUX LAVERDURE	445,17 \$
Total	12 637,62 \$

Liste compte payée par le Directeur général

Fournisseur	Montant
Adobe	45,97 \$
Amazon	110,11 \$
Bureau en gros	24,12 \$
Cain Lamarre	1 066,03 \$
Canva	10,35 \$
EvalSherbrooke	1 435,00 \$
FQM	366,89 \$



PROCÈS VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

MUNICIPALITÉ DE MARICOURT

Poste Canada	43,69 \$
Rona Matériaux Laverdure	17,47 \$
Shell	72,01 \$
Total	3 191,64 \$

7. Dépenses et engagements de crédit

7.1 Politique familiale – offre de service Espace Muni

040-2026

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Maricourt souhaite se doter d'une Politique familiale municipale afin de mieux répondre aux besoins des familles et de favoriser un milieu de vie dynamique et inclusif ;

CONSIDÉRANT l'offre de service déposée par Espace MUNI visant à accompagner la Municipalité dans le processus d'élaboration de sa Politique familiale ;

CONSIDÉRANT QUE cet accompagnement comprend notamment le soutien méthodologique, l'animation des démarches participatives et l'élaboration du plan d'action ;

CONSIDÉRANT QUE le conseil juge cette offre conforme aux besoins de la Municipalité ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Paul Purcell et résolu;

QUE le conseil municipal accepte l'offre de service d'Espace MUNI pour l'accompagnement de la Municipalité de Maricourt dans l'élaboration de sa Politique familiale municipale ;

QUE le maire et la direction générale soient autorisés à signer, pour et au nom de la Municipalité, tout document relatif à cette offre de service ;

QUE les dépenses soient comptabilisées au poste budgétaire 02-701-50-972-00;

QUE les dépenses soient financées avec le fonds général.

Adoptée à l'unanimité des conseillers



PROCÈS VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

MUNICIPALITÉ DE MARICOURT

8. Adoption des règlements

9. Avis de motion

9.1 REG 396-2-2026 Modifiant le règlement général uniformisé ainsi que l'amendement 396-1-2022

041-2026

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Maricourt a adopté le Règlement général uniformisé no 396 ainsi que l'amendement 396-1-2022 ;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'apporter certaines modifications afin d'actualiser et de préciser certaines dispositions dudit règlement ;

CONSIDÉRANT l'article 445 du Code municipal du Québec qui prévoit qu'un avis de motion doit être donné préalablement à l'adoption d'un règlement ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Robert Ledoux et résolu;

QU'avis de motion soit par la présente donné à l'effet qu'il sera présenté, lors d'une prochaine séance du conseil, pour adoption, le Règlement no 396-2-2026 modifiant le Règlement général uniformisé ainsi que l'amendement 396-1-2022 ;

QUE le projet de règlement est déposé séance tenante.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

9.2 REG 331-1-2026 Modifiant le règlement sur les permis et certificats numéro 331-2007

042-2026

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Maricourt a adopté le Règlement sur les permis et certificats no 331-2007 ;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'apporter certaines modifications afin d'actualiser et de préciser certaines dispositions de ce règlement ;

CONSIDÉRANT l'article 445 du Code municipal du Québec qui prévoit qu'un avis de motion doit être donné préalablement à l'adoption d'un règlement ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Josiane Tremblay et résolu;



PROCÈS VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

MUNICIPALITÉ DE MARICOURT

QU'avis de motion soit par la présente donné à l'effet qu'il sera présenté, lors d'une prochaine séance du conseil, pour adoption, le Règlement no 331-1-2026 modifiant le Règlement sur les permis et certificats no 331-2007 ;

QUE projet de règlement est déposé séance tenante.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

9.3 REG 428-2026 Concernant les ententes relatives à des travaux municipaux

043-2026

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Maricourt souhaite encadrer la réalisation de travaux municipaux et les relations contractuelles associées ;

CONSIDÉRANT QU'il est nécessaire de prévoir des dispositions claires relatives aux ententes conclues entre la Municipalité et les tiers pour la réalisation de tels travaux ;

CONSIDÉRANT l'article 445 du Code municipal du Québec qui prévoit qu'un avis de motion doit être donné préalablement à l'adoption d'un règlement ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Paul Purcell et résolu;

QU'avis de motion soit par la présente donné à l'effet qu'il sera présenté, lors d'une prochaine séance du conseil, pour adoption, le Règlement no 428-2026 concernant les ententes relatives à des travaux municipaux ;

QUE projet de règlement est déposé séance tenante.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

9.4 REG 429-2026 Interdisant l'épandage durant certains jours

044-2026

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Maricourt souhaite encadrer l'épandage de matières sur son territoire afin de protéger la santé publique et l'environnement ;

CONSIDÉRANT QU'il est nécessaire de prévoir des périodes durant lesquelles l'épandage est interdit pour limiter les nuisances et respecter les normes environnementales ;



PROCÈS VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

MUNICIPALITÉ DE MARICOURT

CONSIDÉRANT l'article 445 du Code municipal du Québec qui prévoit qu'un avis de motion doit être donné préalablement à l'adoption d'un règlement ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Robert Ledoux et résolu;

QU'avis de motion soit par la présente donné à l'effet qu'il sera présenté, lors d'une prochaine séance du conseil, pour adoption, le Règlement no 429-2026 interdisant l'épandage durant certains jours ;

QUE projet de règlement est déposé séance tenante.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

9.5 REG 430-2026 Relatif occupation et entretien

045-2026

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Maricourt souhaite encadrer l'occupation et l'entretien des propriétés sur son territoire ;

CONSIDÉRANT QU'il est nécessaire de définir clairement les obligations des propriétaires et des occupants afin d'assurer la sécurité, la salubrité et le bon ordre public ;

CONSIDÉRANT l'article 445 du Code municipal du Québec qui prévoit qu'un avis de motion doit être donné préalablement à l'adoption d'un règlement ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Josiane Tremblay et résolu;

QU'avis de motion soit par la présente donné à l'effet qu'il sera présenté, lors d'une prochaine séance du conseil, pour adoption, le Règlement no 430-2026 relatif à l'occupation et à l'entretien ;

QUE projet de règlement est déposé séance tenante.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

9.6 REG 405-2026 Édifiant le code d'éthique et de déontologie des élu(e)s municipaux

046-2026



PROCÈS VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

MUNICIPALITÉ DE MARICOURT

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Maricourt doit mettre à jour son règlement édictant le code d'éthique et de déontologie des élus municipaux après l'élection générale de 2025 ;

CONSIDÉRANT l'article 445 du Code municipal du Québec qui prévoit qu'un avis de motion doit être donné préalablement à l'adoption d'un règlement ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Paul Purcell et résolu;

QU'avis de motion soit par la présente donné à l'effet qu'il sera présenté, lors d'une prochaine séance du conseil, pour adoption, le Règlement no 405-2026 édictant le code d'éthique et de déontologie des élus municipaux ;

QUE projet de règlement est déposé séance tenante.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

10. Projet de règlement

11. Divers

11.1 Programme de remboursement - bibliothèque Yvonne L. Bombardier de Valcourt

047-2026

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Maricourt souhaite soutenir la fréquentation et l'accès aux services de la Bibliothèque Yvonne L. Bombardier de Valcourt ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité offre un programme de remboursement pour les abonnements à cette bibliothèque afin d'encourager la lecture et l'éducation ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Robert Ledoux et résolu;

QUE le conseil municipal adopte le Programme de remboursement des abonnements à la Bibliothèque Yvonne L. Bombardier de Valcourt ;

QUE la limite d'un abonnement remboursable par domicile (individuel ou familial) soit appliquée ;

QUE les citoyens doivent remplir le formulaire officiel de demande de remboursement pour bénéficier de cette mesure.

Adoptée à l'unanimité des conseillers



PROCÈS VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

MUNICIPALITÉ DE MARICOURT

11.2 Programme de remboursement – composteur domestique

048-2026

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Maricourt souhaite encourager la gestion écologique des matières organiques et le compostage domestique ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité met en place un programme de remboursement pour l'achat d'un composteur domestique afin de promouvoir des pratiques environnementales responsables ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Josiane Tremblay et résolu;

QUE le conseil municipal adopte le Programme de remboursement pour l'achat d'un composteur domestique selon les modalités énoncées ;

QUE le remboursement de 50 \$ soit applicable uniquement pour un composteur acheté chez RONA Laverdure à Maricourt ;

QUE chaque domicile (adresse) ne peut présenter qu'une seule demande de remboursement et que le formulaire officiel doit être dûment rempli pour en bénéficier.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

11.3 Vote par correspondance

049-2026

CONSIDÉRANT QUE l'élection municipale à venir se tiendra conformément à la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités;

CONSIDÉRANT QUE cette loi permet au conseil municipal d'autoriser, par résolution, le vote par correspondance pour certaines catégories d'électeurs;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal juge approprié de ne pas se prévaloir de cette possibilité pour l'élection municipale à venir;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Paul Purcell et résolu;

QUE le conseil municipal de la Municipalité de Maricourt n'autorise pas le vote par correspondance pour l'élection municipale à venir;

QUE la présente décision s'applique à l'ensemble des catégories d'électeurs admissibles prévues à la loi;



PROCÈS VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

MUNICIPALITÉ DE MARICOURT

QUE copie de la présente résolution soit transmise au président d'élection.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

12. Période des questions

Début à 19h58

Fin à 20h14

Nombre de questions : 12

13. Levée de la séance

050-2026

La levée de l'assemblée à 20h15 est proposée par la conseillère Josiane Tremblay.

Je, Jean-Luc Beauchemin, maire de la municipalité de Maricourt, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Jean-Luc Beauchemin
Maire

Francis Larivière
Directeur général, greffier-trésorier